

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Il est obligatoire d'avoir des chaussures de sport propres et réservées au club, une tenue de sport adaptée ainsi qu'une serviette pour mettre sur les tapis.

Article 2 : L'accès au studio est interdit aux personnes mineures (autorisation parentale nécessaire à partir de 16 ans).

Article 3 : Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des locaux.

Article 4 : Il est strictement interdit de porter des bijoux ou piercing durant les cours, sous peine de se voir refuser l'entrée au(x) cours.

Article 5 : Aucun retard de plus de 7 min en cours ne sera toléré. L'accès sera refusé. Aucun remboursement possible.

Article 6 : Aucun spectateur en cours (sauf cas exceptionnel et autorisé par la Direction)

Article 7 : Aucun comportement dangereux ne sera toléré : pour soi ou les autres. L'élève s'engage à ne pas tenter de mouvements ou figures qui ne seraient pas demandés au préalable par le professeur

– l'élève certifie avoir une assurance responsabilité civile et avoir apporté un certificat médical (ou à défaut avoir signé une décharge)

– pas de dégradation du matériel ou des locaux

– pas de personne en état d'ivresse, sous emprise de drogue ou de médicaments dangereux

Article 8 : Les animaux ne sont pas admis au sein du studio

Article 9 : Interdiction de manger dans les salles de cours et dans les vestiaires

Article 10 : Les objets trouvés dans l'enceinte du studio sont à remettre à l'accueil.

Article 11 : Les comportements irrespectueux, injurieux, racistes, homophobes, visant à mettre mal à l'aise les participants ou membres de l'équipe, ne sont pas tolérés et peuvent donner suite à une exclusion sans remboursement.

Article 12 : L'établissement décline toute responsabilités en cas de perte ou de vols des biens personnels. Le studio met à disposition des clients des cadenas (en prêt) pour les vestiaires.

Article 13 : La Direction se réserve le droit de modifier ses horaires ou les plannings et devra en avvertir les clients par voie d'affichage au moins 48h avant.

Article 14 : En raison du nombre limité d'inscrits à un cours (maximum 6 personnes), toute annulation doit être effectuée au moins 24h à l'avance. Dans le cas contraire, aucun remboursement ne sera effectué. Pour celles et ceux ayant une carte, le cours sera décompté.

En cas d'annulations tardives répétées et/ou non justifiées, Pole Fit' Studio se réserve le droit de débiter et décompter les cours. Si pour une raison exceptionnelle et motivée, un cours doit être annulé par Pole Fit Studio, le montant du cours n'est pas débité et les participants sont informés individuellement de cette annulation.

Article 15 : Les cours se font uniquement sur réservation par le biais d'appels ou de SMS. Possibilité de s'inscrire directement sur place sur la feuille de réservation prévue à cet effet. Toute personne n'étant pas inscrit sur les plannings pourra se faire refuser l'accès au cours par la Direction.

Article 16 : Aucun accès libre n'est autorisé dans les différentes salle de cours sans la présence d'un éducateur sportif

Article 17 : Les véhicules personnels des visiteurs et adhérents doivent être stationnés sur les emplacements réservés à Pole Fit' Studio

Article 18 : L'accès à l'espace cuisine est réservée à la Direction (cela n'inclut pas le mange debout qui lui est accessible à la clientèle)